

*République française*  
**COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE**  
*DEPARTEMENT de la Lozère*

**DE\_2018\_047**

**Séance du mardi 10 avril 2018**

**Membres en exercice : 28**

Date de la convocation: 06/04/2018

**Présents : 15**

*L'an deux mille dix-huit et le dix avril l'assemblée régulièrement  
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Alain JAFFARD,*

**Votants: 15**

**Pour : 14**

**Contre : 0**

**Secrétaire de  
séance: Jean-Pierre  
ALLIER**

**Présents :** Jean-Pierre ALLIER, Patrick BRUN, Michèle BUISSON, Yves  
COMMANDRE, Christelle FOLCHER, François FOLCHER, Frédéric  
FOLCHER, Alain JAFFARD, Stephan MAURIN, Gillian MC HUGO,  
Michel RIOU, Gilbert ROURE, Françoise THYSS, Jean-Paul VELAY

**Représentés:**

**Excusés:** Laurent ARBOUSSET, Gilles CHABALIER, Matthias  
CORNEVAUX

**Absents:** François BEGON, Catherine BLACLARD, Paul  
COMMANDRE, Albert DOUCHY, Yves Elie LAURENT, Marie LION,  
Thierry MAZOYER, Daniel MOLINES, Dominique MOLINES, Yves  
SERVIERE

**Objet: Autorisation signature contrat territorial - DE\_2018\_047**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère poursuit sa démarche de contractualisation avec les collectivités locales, initiée en 2015. La première génération des contrats s'étant achevée fin 2017, une nouvelle et seconde contractualisation permettra de déterminer les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement portés par les collectivités sur la période 2018-2020. Cette nouvelle démarche initiée fin 2017 s'est achevée en ce début d'année par :

- une réunion de priorisation à l'échelle du territoire de la communauté de communes permettant d'établir la liste des projets des collectivités et de préciser la priorité des projets ;
- une réunion de négociation entre les différents élus locaux du territoire et la Présidente du Conseil Départemental permettant d'aboutir à une proposition de contrat prenant en compte la hiérarchisation des projets sur le territoire et les échanges de la négociation.

Il en résulte un contrat composé :

- d'un préambule, reprenant le diagnostic réalisé conjointement au cours de l'élaboration du contrat et présentant des grandes interventions du Département sur ces territoires,
- des engagements respectifs des parties,
- de la maquette financière.

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Départemental de la Lozère n° CD\_17\_1064 du 23 juin 2017, modifié par délibération du Conseil Départemental de la Lozère du 30 mars 2018

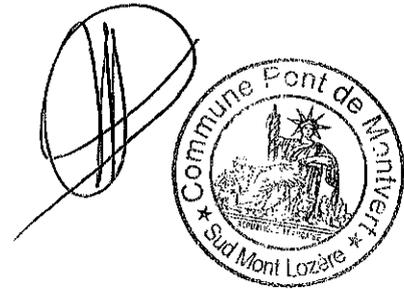
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

RF <b>le Conseil Municipal</b>
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/04/2018 048-200057594-20180410-DE_2018_047-DE

APPROUVE le projet de contrat territorial ci-après annexé.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,  
Les jours, mois et an que ci-dessus.  
Le Maire, Alain Jaffard



RF Préfecture de Mende
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/04/2018 048-200057594-20180410-DE 2018_047-DE